AR Prefecture

046-244600482-20221129-2022_26-AR Reçu le 06/12/2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

2022-26

DECISION PRISE PAR MONSIEUR LE PRESIDENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

<u>OBJET</u>: ATTRIBUTION DU MARCHE POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE STRATEGIQUE ET GLOBALE POUR UNE ATTRACTIVITE RENOUVELEE DE LA BUTTE MEDIEVALE DE GOURDON – VIE QUOTIDIENNE, ANIMATIONS, COMMERCES, TOURISME, MOBILITES

Monsieur le Président,

Vu la proposition financière de l'agence d'architecture-urbanisme dénommée l'Atelier du Rouget Simon Teyssou et associés en date du 23 septembre 2022,

Vu la délibération du 1^{er} juillet 2020 par laquelle le Président a reçu délégation pour prendre toute décision concernant la passation et l'exécution des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, dans la limite des crédits inscrits au budget,

Vu les crédits inscrits en section d'investissement du budget principal pour un montant de 144 000 € TTC, au compte 2031 « frais d'études » à l'opération n°133,

Considérant que la CCQB a lancé le 24 aout 2022 une consultation pour la réalisation d'une « Etude stratégique et globale pour une attractivité renouvelée de la Butte Médiévale de Gourdon – vie quotidienne, animations, commerces, tourisme, mobilités », dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » visant à la revitalisation de Gourdon, ville-centre de la Communauté de Communes,

Considérant qu'un avis d'appel à concurrence a été envoyé le 24 aout 2022 aux organes de publication suivants : La Dépêche du Midi Ed.Lot, <u>www.ladepeche.fr</u> Ed.Lot, et sur le profil acheteur de la Communauté de Communes Quercy Bouriane <u>www.marches-publics.info46.com</u>,

Considérant que, conformément à l'arrêté du 27 juillet 2018 relatif aux exigences minimales des outils et dispositifs de communication et d'échanges d'information par voie électronique dans le cadre des marchés publics, la transmission des offres des candidats s'est faite par voie électronique, sur le profil « acheteur » du pouvoir adjudicateur <u>www.marches-publics.info46.com</u>, dont la date de réception des offres était fixée au 23 septembre 2022 à 12h00,

Considérant qu'une offre électronique a été reçue dans les délais impartis :

Atelier du Rouget Simon Teyssou et associés

Considérant que cette offre a fait l'objet d'une analyse sur la base de critères de jugement des offres suivants, figurant au Règlement de Consultation :

- Critère 1 : prix 30 points
- Critère 2 : valeur technique 70% reparti comme suit :
 - o 15 points pour la compréhension du projet et des enjeux de la Butte Médiévale

AR Prefecture

046-244600482-20221129-2022_26-AR

Reçu le 06/12/2022

o 15 points pour les références du candidat sur des études similaires ou proches et moyens humains effectivement mobilisés en fonction

- o 20 points pour la qualité du mémoire d'analyse critique de la Butte Médiévale
- o 20 points pour la valeur technique du Plan d'actions, du plan guide et de l'esquisse sur le site prioritaire

Considérant que l'agence d'architecture-urbanisme l'Atelier du Rouget Simon Teyssou et associés a été le seul candidat à déposer une offre, celle-ci ayant été vérifiée comme recevable, l'analyse se borne à vérifier :

- Que le prix est cohérent avec l'estimation et cohérent en termes de jours dédiés et de prix par jour et par intervenant

- Que la proposition technique répond aux attentes formulées dans le cahier des charges

Considérant que le Comité Technique d'analyse des offres s'est réuni le 17 Octobre 2022 afin de procéder à cette analyse et a proposé à Monsieur le Président de retenir l'offre présentée et d'attribuer le marché à :

Atelier du Rouget Simon Teyssou et associés 46 ter avenue du 15 Septembre 1945 15290 LE ROUGET

DECIDE

D'accepter la proposition financière et de passer commande auprès de l'Atelier du Rouget Simon Teyssou et associés pour la réalisation de l'étude stratégique et globale pour une attractivité renouvelée de la Butte Médiévale de Gourdon − vie quotidienne, animations, commerces, tourisme, mobilités - , pour un montant de 40 287,50 HT, soit 48 345 € TTC, conformément à l'offre présentée par l'Atelier du Rouget.

Conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Fait à Gourdon, le 29 novembre 2022

Le Président, Jean-Marie COURTIN

